



**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts en Afrique de l'Ouest**

Vingt-quatrième réunion

Banjul (réunion hybride), 10 et 11 novembre 2021

**Rapport du Comité intergouvernemental
de hauts fonctionnaires et d'experts en Afrique
de l'Ouest sur les travaux de sa vingt-quatrième réunion**



I. Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement gambien, la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts en Afrique de l'Ouest s'est tenue, sous un format hybride, les 10 et 11 novembre 2021 à Banjul. Elle avait pour thème : « Tirer parti de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine pour bâtir des économies résilientes et durables en Afrique de l'Ouest dans le contexte du COVID-19 ».

2. Deux rapports statutaires du secrétariat [le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Ouest] ont été examinés en accordant une attention particulière aux possibles incidences de la pandémie de COVID-19. Il s'agit du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional pour la période 2020-2021 et du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Le Comité a également examiné le rapport 2021 sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest. Une table ronde a ensuite été organisée, afin d'approfondir la réflexion sur le thème central de la réunion. Enfin, le Comité s'est accordé sur des recommandations pertinentes visant à accélérer le développement durable des pays de l'Afrique de l'Ouest.

II. Participation

3. Les 15 États membres de la CEA desservis par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ont participé à la réunion. Étaient également représentées les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma et la Banque ouest-africaine de développement. Étaient en outre présents, des délégués d'entités des Nations Unies, à savoir le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Bureau de la Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies en Gambie et le Bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Gambie. Environ 200 personnes invitées, dont des représentants d'organisations de la société civile, ont aussi participé en ligne ou en personne aux débats.

III. Déclarations liminaires

4. Un clip vidéo de 15 minutes a été projeté en guise d'introduction, afin de fixer le contexte de la réunion. Il a brièvement donné la parole à la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, qui a exposé le travail effectué par la CEA en appui aux États membres ; à la Ministre nigériane des finances, du budget et de la planification nationale, Zainab Ahmed, qui a énuméré les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour son pays et l'Afrique en général ; au Ministre nigérien du commerce, Moctar Gado Sabo, qui a décrit le soutien apporté par la CEA à la validation de la stratégie nationale nigérienne relative à la ZLECAf ; au Secrétaire exécutif du Comité national ivoirien de la ZLECAf, qui a résumé le soutien fourni par la CEA à la formulation et à la mise en œuvre de la stratégie nationale ivoirienne concernant la ZLECAf ; et à plusieurs femmes et jeunes

dirigeants d'entreprises, qui ont exposé les moyens de mieux mettre en œuvre la ZLECAf dans la sous-région.

5. Des déclarations liminaires ont ensuite été prononcées par le Ministre gambien des finances et des affaires économiques, Mambury Njie ; le Président sortant du Bureau de la vingt-troisième réunion, David Adeosun ; la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies en Gambie, Seraphine Wakana ; la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe; et le Directeur du commerce par intérim de la CEDEAO, Kola Sofola, qui a pris la parole au nom du Commissaire de la CEDEAO chargé du commerce, des douanes et de la libre-circulation, Tei Konzi.

IV. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

6. Les pays suivants ont été élus par le Comité pour constituer le nouveau Bureau :

Président : Gambie

Vice-président : Sénégal

Rapporteur : Nigéria

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa vingt-quatrième réunion avec de légères modifications¹.

V. Présentations et débats

A. Projet de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional pour la période 2020-2021

8. Le secrétariat a présenté le rapport sur les activités du Bureau sous-régional pour la période allant de novembre 2020 à novembre 2021. Il est souligné, dans ce rapport, que le contexte socio-économique de la sous-région reste précaire, en raison de la pandémie de COVID-19, des incertitudes socio-politiques et de l'instabilité institutionnelle.

9. Le Bureau sous-régional continuera, en premier lieu, de consolider les résultats accomplis par le Centre sur les dynamiques démographiques pour le développement, en renforçant en particulier les capacités des États Membres touchant à la gestion de ces dynamiques et à la budgétisation, en partenariat avec l'Institut africain de développement économique et de planification et le Consortium régional pour la recherche en économie générationnelle, afin de tirer parti du dividende démographique. Le Bureau s'est également engagé à continuer de soutenir les États membres, afin qu'ils accélèrent le processus d'intégration sous-régionale, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la ZLECAf. Dans le cadre de la mise en application des engagements pris par les États membres, le Bureau continuera, en deuxième lieu, de fournir un appui fonctionnel à la mise en place et à l'utilisation accrue des outils intégrés de planification et d'établissement de rapports. Ces outils faciliteront en effet le suivi de la réalisation des plans nationaux de

¹ Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/?q=fr/events/bureau-sous-r%C3%A9gional-de-la-cea-en-afrique-de-1%E2%80%99ouest/vingt-quatri%C3%A8me-r%C3%A9union-du-comit%C3%A9>.

développement, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que l'établissement des rapports la concernant.

10. Les participants ont remercié la CEA des efforts qu'elle a déployés dans la mise en œuvre des recommandations de la vingt-troisième réunion et de l'organisation de la vingt-quatrième réunion sous un format hybride, malgré les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. Ils ont pris acte des réalisations accomplies et souligné la nécessité de veiller à ce que les bons résultats du Bureau sous-régional se reflètent dans les progrès accomplis par les pays pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Ils ont demandé un appui constant pour l'utilisation des outils intégrés de planification et d'établissement de rapports, dans la mise en œuvre de la ZLECAf et dans l'intégration des dynamiques démographiques dans les politiques de développement.

B. Projet de rapport sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest en 2020 et les perspectives pour 2021-2022

11. Le secrétariat a présenté le rapport sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest en 2020 dans un contexte marqué par des difficultés sécuritaires, démographiques et sanitaires. Selon ce rapport, le produit intérieur brut (PIB) réel moyen de la sous-région devait diminuer de 0,9 pour cent en 2020 après avoir augmenté de 3,3 pour cent en 2019. La pandémie de COVID-19 a plongé plusieurs économies de la sous-région dans la récession. Six des 15 États membres de la CEDEAO (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Nigéria et Sierra Leone) ont ainsi enregistré une croissance négative, le Cabo Verde occupant la dernière place, avec une baisse de 14,0 points, en raison de sa forte dépendance à l'égard du tourisme. Malgré la contraction de l'activité économique, les pays de la sous-région ont toutefois été plus résilients que l'ensemble du continent, le PIB africain moyen ayant chuté de 2,5 pour cent en 2020. La croissance économique de la sous-région devrait rebondir à 3,5 pour cent en 2021 et à 4,9 pour cent en 2022. L'inflation a été maîtrisée dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine en 2020, en restant en-deçà de la norme communautaire (3,0 pour cent), alors qu'elle a atteint en moyenne 12,8 pour cent dans les pays de la sous-région non membres de l'Union. Le déficit budgétaire moyen s'est aggravé sous les effets conjugués des mesures prises contre la pandémie et de la crise sécuritaire (en particulier au Sahel) : il a représenté 6,8 pour cent du PIB en 2020, contre seulement 4,4 pour cent en 2019. S'agissant du développement social, il y a fort à parier que les effets négatifs de la pandémie réduiront à néant les progrès accomplis par la sous-région dans la réalisation des objectifs de développement durable.

12. À la fin de la présentation, les participants ont souligné la nécessité d'inclure, dans le rapport, des analyses précises sur les produits de base et l'évolution de leurs cours. S'agissant de l'analyse sur la pauvreté, les participants ont montré l'importance de centrer l'attention sur les inégalités de revenus et les effets de la pauvreté. Ils ont aussi reconnu les difficultés que posent les analyses concernant la gouvernance et la sécurité, qui sont des obstacles majeurs au développement de la sous-région et doivent être résolues. Ils ont également noté qu'il était impérieux de porter à l'attention des décideurs politiques les retards pris dans les secteurs de l'éducation et de la santé, malgré les progrès récemment accomplis.

C. Projet de rapport 2021 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

13. Le secrétariat a présenté le rapport 2021 sur les progrès accomplis par les pays de la sous-région dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Indépendamment des

effets négatifs que la pandémie a pu causer, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont, dans l'ensemble, accompli des progrès encourageants dans la réalisation des principales cibles du Programme 2030 durant ces deux dernières décennies. En effet, selon les estimations et les projections de la CEA, au moins 40 pour cent des pays de la sous-région devraient atteindre au minimum 35 pour cent des objectifs de développement durable, sur la base des principaux indicateurs connexes. Ces progrès encourageants concernent principalement l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la prestation de soins de santé et l'éducation inclusive. Les domaines dans lesquels ces pays sont les moins performants concernent toutefois l'autonomisation des femmes, la lutte contre les effets des changements climatiques, la gouvernance, la paix et la sécurité, l'accès à l'électricité, la mise en place d'infrastructures et l'industrialisation durable.

14. Le débat qui a suivi a porté sur les données et sur la nécessité de renforcer les capacités des pays en matière de suivi et d'évaluation. Les besoins en données environnementales, par exemple, devraient être satisfaits grâce à l'appui de partenaires de développement. Les participants ont souligné l'importance d'utiliser les données nationales, en raison des écarts constatés entre les conclusions établies dans le rapport et les évaluations menées sur les objectifs de développement durable dans plusieurs pays². Ils ont également fait valoir que les prévisions établies dans le rapport ne tenaient pas compte des effets de la pandémie.

D. Mise en œuvre des programmes visant à réaliser les objectifs de développement durable et la voie à suivre en Gambie avec l'appui du PNUD

15. Le Directeur adjoint de la planification au Ministère gambien des finances et des affaires économiques, Ibrahima Kinteh, a présenté les progrès accomplis par son pays dans la mise en œuvre des programmes visant à réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que les initiatives prises, ou à prendre, pour accélérer les résultats de son pays. Les objectifs ont été classés par ordre de priorité et alignés sur le plan national de développement au moyen de l'outil d'évaluation intégrée rapide. En 2018, ces objectifs ont été pris en compte dans le plan national de développement, afin d'assurer une mise en œuvre inclusive des programmes, en associant les communautés locales. De même, les capacités des experts nationaux ont été renforcées dans le domaine de la planification stratégique, en accroissant l'utilisation des outils intégrés de planification et d'établissement de rapports, avec le soutien de la CEA. La Gambie a mené des campagnes de sensibilisation de la population et de promotion de la mise en œuvre réussie des programmes et du plan national de développement. À l'instar des autres pays de la sous-région, la Gambie s'inquiète vivement des difficultés causées par les lacunes des données nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques publiques et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le pays a ainsi entrepris un examen national volontaire et un examen local volontaire pour l'exercice de 2022, avec l'appui de partenaires de développement, en particulier le PNUD.

16. La Représentante résidente du PNUD en Gambie, Aissata De, a énuméré, à l'attention des participants, les nombreux appuis fonctionnels fournis par son organisation au pays, en particulier dans la formulation et le suivi des politiques de développement et la mise en œuvre des programmes. Le PNUD a apporté un soutien à l'élaboration du plan national de développement dans le contexte de la pandémie de COVID-19, à la redéfinition de ses priorités, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; il a aussi appuyé la réalisation de l'examen national volontaire. Le PNUD

² <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>.

a particulièrement insisté sur la promotion de la bonne gouvernance et l'autonomisation des jeunes et des femmes.

E. Tables rondes sur les enseignements tirés de l'élaboration des stratégies sous-régionales et nationales de mise en œuvre de la ZLECAf

17. Deux tables rondes ont été organisées durant cette partie de la réunion : l'une, portant sur l'état d'avancement de la ZLECAf et les perspectives régionales qu'elle offre, a été animée par le chef de la Section des initiatives sous-régionales au Bureau sous-régional, Amadou Diouf, et l'autre, portant sur l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés de la mise en œuvre de la ZLECAf, a été animée par un expert de haut niveau sur le commerce, professeur à l'Université Cheikh-Anta-Diop, Abdoulaye Seck.

18. Sont intervenus à la première table ronde : Mahlet Girma (Centre africain pour la politique commerciale de la CEA) ; Francis Ikome (Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA) ; et Abdouramane Diallo, Directeur général du Département des opérations de la Société internationale islamique de financement du commerce.

19. Mme Mahlet a fait observer que les droits, dispositions et obligations de la ZLECAf s'appliquaient aux pays ayant déposé leur instrument de ratification. Toutefois, des questions restent en suspens et doivent être réglées. La faiblesse relative du commerce intra-africain met en évidence la dépendance persistante des pays africains à l'égard de leurs partenaires commerciaux non africains. Les économies africaines sont également insuffisamment diversifiées. Selon des constatations récemment établies par la CEA, les avantages offerts par la ZLECAf pourraient principalement concerner le commerce intra-africain. La mise en œuvre effective de la ZLECAf assurerait la croissance du commerce intra-africain et stimulerait l'industrialisation et la diversification sur le continent. La CEA a fourni une assistance aux pays durant les phases de la négociation, de la ratification, de la mise en œuvre et du suivi de la ZLECAf, en prodiguant des conseils techniques, en concourant au renforcement de capacités et en encourageant la sensibilisation. Elle a notamment contribué à l'élaboration de stratégies nationales et régionales, et à la mise au point d'outils politiques et de supports de connaissances.

20. M. Diallo a présenté les différentes initiatives prises pour soutenir des pays ciblés dans la mise en œuvre des stratégies relatives à la ZLECAf. Des initiatives conjointes de la Banque islamique de développement, de la CEA et du Cadre intégré renforcé sont ainsi en cours de réalisation. Elles ont été inspirées par les programmes d'action prioritaires définis dans les stratégies nationales concernant la ZLECAf au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo. M. Diallo a conclu son intervention en informant les participants de la réalisation d'une étude sur les avantages et les opportunités que les pays enclavés pourraient retirer de la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

21. Mr. Ikome a mis notamment en lumière les objectifs des stratégies sous-régionales de mise en œuvre de la ZLECAf, ainsi que la valeur ajoutée créée, en énumérant les approches utilisées pour mettre au point ces stratégies, ainsi que les principaux enseignements tirés au sujet des communautés économiques régionales. Il a conclu son propos en attirant l'attention des participants sur le rôle essentiel que ces communautés assurent dans l'avancement du programme d'intégration du continent, notamment la mise en application d'initiatives stratégiques telles que la ZLECAf. Ces communautés ne seront pas seulement les principales composantes de la Communauté économique africaine, mais également celles de la ZLECAf, au moyen de leurs accords de libre-échange. M. Ikome a enfin souligné l'importance de gérer

rigoureusement les liens existant entre les engagements et les réalités aux niveaux national, sous-régional et continental, si l'on veut assurer la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf.

22. La deuxième table ronde a réuni des experts du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo. Elle a offert aux pays l'occasion d'échanger des données d'expérience et des pratiques exemplaires sur la mise en œuvre de la ZLECAf, et de faire état des difficultés rencontrées. Les experts ont axé leurs échanges de vues sur le processus de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf, en incluant toutes les étapes qui vont des négociations menées sous la direction de la CEDEAO à la mise en œuvre des stratégies nationales. Ils se sont intéressés au processus de consultation conduit avec différents acteurs ; à la mise en place de mécanismes institutionnels (tels que les comités nationaux et les organisations sectorielles chargés de la ZLECAf) ; et aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, entreprises pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord. Les pays ont également examiné les difficultés posées au financement de la mise en œuvre des stratégies nationales ; à la résolution des questions liées à la transformation structurelle, qui passe par l'encouragement des circuits courts ; et à l'harmonisation des cadres réglementaires et douaniers. Ils ont saisi l'occasion qui leur était offerte d'énumérer les éléments essentiels de leurs stratégies nationales et de leurs projets en cours de réalisation. Ils ont conclu la table ronde en remerciant la CEA de l'appui technique et financier fonctionnel qu'elle a fourni à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la ZLECAf.

23. S'agissant des perspectives offertes par les présentations des pays, les délégués ont demandé que l'appui fourni à la collecte de données sur les services, ainsi qu'à l'évaluation des résultats des pays dans le domaine des services, soit accru. Ils ont recommandé d'harmoniser et d'interconnecter les régimes douaniers, et de protéger la propriété intellectuelle, en particulier celle des petites et moyennes entreprises. Enfin, les participants ont souligné l'impérieuse nécessité de maintenir le rythme d'avancement du programme d'intégration régionale dans la sous-région de la CEDEAO, notamment dans les domaines de la monnaie commune et de la liberté de circulation effective des personnes, des biens et des services. En effet, si des mesures étaient prises en ce sens, les pays de la sous-région pourraient pleinement bénéficier de la ZLECAf.

F. Table ronde sur le thème central de la vingt-quatrième réunion et le lancement de l'initiative « Fabriqué en Afrique de l'Ouest »

24. La Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, Ngone Diop, a animé la table ronde réunissant le Directeur du commerce au Ministère gambien du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi, Ousmane Bojang, un spécialiste de la gestion des programmes au Département du commerce, des douanes et de la libre-circulation de la CEDEAO, Christopher Mensah-Yawson, le représentant en Gambie du Centre du commerce international, Raimund Moser, le Directeur des études et de la stratégie au Ministère ivoirien du plan, Ali Bamba et le Coprésident de l'initiative « Africa Top » et cofondateur et Directeur général de la Blossom Academy of Ghana, Joseph B. Acheampong.

25. Mme Diop a indiqué que, par l'intermédiaire de la ZLECAf, l'Union africaine s'efforçait de créer une zone de libre-échange panafricaine, afin de libéraliser les flux de biens et de services, d'accroître les échanges commerciaux intra-africains et d'améliorer les perspectives de développement à l'échelle régionale. Selon le *Rapport économique sur l'Afrique 2020*, la ZLECAf augmenterait le commerce intra-africain de 15 à 25 pour cent d'ici

à 2040, et le revenu régional de 7 pour cent d'ici à 2035, ce qui représente 450 milliards de dollars. Elle créerait également un marché de 1,3 milliard de consommateurs.

26. Les intervenants ont échangé des vues et formulé des recommandations sur diverses questions critiques, incluant : a) les mesures concrètes que les gouvernements doivent prendre pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf ; b) les moyens par lesquels la ZLECAf pourrait servir à promouvoir la mise en œuvre effective de l'initiative « Fabriqué en Afrique de l'Ouest » ; c) la nécessité d'établir au niveau sous-régional une structure bien coordonnée et une stratégie permettant d'assurer la mise en œuvre avec succès de la ZLECAf ; d) le soutien que les Nations Unies pourraient fournir à la Gambie dans la mise en œuvre de la ZLECAf, en associant davantage les femmes et les jeunes à la reconstruction des économies de l'Afrique de l'Ouest dans le contexte de la pandémie de COVID-19; et e) les moyens offerts aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes d'occuper une place à la table des négociations portant sur la ZLECAf, afin de faire connaître les difficultés qu'ils rencontrent.

G. Débat sur les initiatives continentales de la CEA

27. Le Chef de la Section de la dynamique des populations au service du développement, au Bureau sous-régional, Bakary Dosso, a animé un débat durant lequel les participants ont été informés des derniers faits concernant trois initiatives phares : la mise en service des outils intégrés de planification intégrée d'établissement de rapports, par Tadele Agaje (Division de la macroéconomie et de la gouvernance à la CEA) ; les réalisations et le programme de renforcement des capacités de l'Institut africain de développement économique et de planification, par Thierry Amoussoubo ; enfin, les messages clés de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, et les informations sur les préparatifs de sa huitième session, par Nassim Oulmane (Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles).

H. Table ronde sur les principales étapes de l'intégration régionale accélérée en vue de la transformation de l'Afrique de l'Ouest

28. La table ronde, animée par Mamoudou Sebego (Bureau sous-régional), a donné la parole au Directeur par intérim de l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO, Simeon Koffi ; et à Sekou Kanate (Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine). Ces intervenants ont présenté des données d'expérience de leurs institutions respectives, et énuméré leurs contributions au renforcement de l'intégration régionale. À cet égard, M. Sebego a informé les participants de la formulation de la Vision 2050 de la CEDEAO, ainsi que de son adoption par le Conseil des ministres de l'économie et de la planification, qui constitue une étape clé de sa future approbation par l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement. M. Kanate a mis l'accent sur l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour la période 2021-2025, dont 92 pour cent du coût sera financé par la Commission.

I. Résumé des conclusions et recommandations formulées par les participants au dialogue politique de présession sur les principales initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional

29. Les conclusions et recommandations formulées par les participants à la réunion tenue le 9 novembre 2021 sur les principales initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional, ont été présentées aux participants de la vingt-quatrième réunion du Comité. Ces recommandations ont ensuite été adoptées par le Comité, ainsi que les recommandations supplémentaires soumises et adoptées à la réunion. Toutes sont présentées ci-après.

J. Recommandations

30. Conformément aux conclusions établies dans le projet de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional pour la période 2020-2021, la CEA devrait :

a) Renforcer les capacités des États membres en matière de planification stratégique et d'évaluation des politiques publiques, en vue d'une meilleure gestion du suivi et de l'évaluation des politiques publiques de développement ;

b) Consolider l'appui actuellement fourni aux pays d'Afrique de l'Ouest pour la prise en compte des outils intégrés de planification et d'établissement de rapports, dans leurs outils de planification du développement et dans la mise en œuvre de la ZLECAf, et intégrer la dynamique démographique aux politiques de développement, en mettant notamment l'accent sur l'exécution de budgets tenant compte des initiatives axées sur le dividende démographique ;

c) Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité, et en faire rapport à chacune de ses réunions ultérieures.

31. S'agissant du projet de rapport sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest en 2020 et les perspectives pour 2021-2022 :

a) La CEA devrait :

i) Inclure des analyses précises sur l'évolution des cours des produits de base, les inégalités de revenus et la pauvreté, en décrivant la courbe du nombre de personnes pauvres ;

ii) Porter à l'attention des décideurs politiques les retards pris dans les secteurs de l'éducation et de la santé malgré les progrès récemment accomplis par les pays ;

iii) Concourir au renforcement des capacités des États membres, afin qu'ils puissent mieux internaliser les documents stratégiques et les programmes de développement établis à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale.

b) Les États membres devraient :

i) Lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en s'attaquant aux carences en matière de gouvernance, qui sont les principales causes de l'instabilité et des conflits, notamment les questions de

consolidation démocratique, de transparence, de responsabilité, d'exclusion sociale et de violations des droits humains ;

ii) Optimiser les avantages offerts par la ZLECAf, diversifier les économies, en reposant moins sur les ressources primaires et davantage sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (par ex. l'agriculture, l'exploitation pétrolière et l'industrie minière) ; et créer des chaînes de valeur dans la fabrication, afin d'assurer la mise en œuvre effective des stratégies nationales relatives à la ZLECAf.

32. En ce qui concerne les conclusions formulées dans le projet de rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 :

a) La CEA devrait :

i) Fournir un soutien technique et financier au suivi et à l'évaluation, notamment à la mise au point de mécanismes d'établissement de rapports, et renforcer les systèmes statistiques nationaux en vue de la coordination et de la diffusion appropriées de données de haute qualité susceptibles d'assurer le suivi des résultats accomplis concernant les deux programmes ;

ii) Comblent les lacunes affectant les données, en utilisant des valeurs de remplacement, notamment dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques, afin d'améliorer l'exhaustivité du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des deux programmes ;

iii) Examiner les effets de la pandémie de COVID-19 dans les projections effectuées à l'horizon 2030 concernant les indicateurs des objectifs de développement durable, afin de mieux identifier les mesures à prendre pour redéfinir les priorités des politiques, des budgets et de la programmation, dans le cadre de la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable.

b) Les États membres devraient :

i) Accroître leurs investissements dans le développement des infrastructures et assurer l'accès à l'eau propre et à des services d'assainissement appropriés, en accordant une attention particulière aux zones rurales et semi-urbaines.

33. Dans le cadre du suivi de la table ronde sur les enseignements tirés de l'élaboration de stratégies nationales et sous-régionales de réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf :

a) Les États membres devraient :

i) Continuer de favoriser la conclusion de partenariats techniques, dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, en mettant l'accent sur les communications, la formation, le renforcement des capacités et la réalisation d'études ;

- ii) Encourager la mise en place de cadres pour la promotion de la propriété intellectuelle et des produits locaux.
- b) La CEA devrait :
 - i) Aider les États membres à améliorer la disponibilité des données sur le commerce des services, afin de mieux évaluer la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la ZLECAf dans la sous-région.
- c) La CEDEAO devrait :
 - i) Mettre en place un mécanisme de facilitation du commerce et d'harmonisation des cadres réglementaires en Afrique de l'Ouest, à l'exemple de celui établi au niveau régional avec l'appui de la Banque africaine d'import-export ;
 - ii) Soutenir le rythme de l'intégration dans la CEDEAO, notamment par le biais de la promotion d'une monnaie commune et de la libre-circulation des personnes, des biens et des services et stimuler ainsi la mise en œuvre de la ZLECAf ;
 - iii) Harmoniser et unifier les régimes douaniers et réglementaires au sein de la CEDEAO.

34. Pour donner suite à la table ronde sur le thème « Tirer parti de la mise en œuvre de la ZLECAf pour bâtir des économies résilientes et durables en Afrique de l'Ouest dans le contexte du COVID-19 » :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Établir un cadre sous-régional permettant aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès aux opportunités offertes par les marchés publics sous-régionaux ;
 - ii) Accroître la facilité à faire des affaires, en restaurant et en construisant de nouvelles infrastructures de production et de commercialisation (elles permettront au secteur privé, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de bénéficier de la mise en œuvre de la ZLECAf) ;
 - iii) Appuyer la mise en œuvre effective de l'initiative « Fabriqué en Afrique de l'Ouest », en améliorant la productivité locale sur le plan des volumes et de la qualité, construire des chaînes de valeur sous-régionales basées sur les avantages comparatifs des pays respectifs et promouvoir la pleine participation du secteur privé à la mise en œuvre de la ZLECAf.
- b) La CEA devrait :
 - i) Réaliser une étude permettant d'identifier les principales opportunités offertes par les chaînes de valeur dans la sous-région ;
 - ii) Mener une étude sur le secteur informel, afin de contribuer à formaliser ce dernier et à élargir l'assiette fiscale des pays membres.

- c) La CEDEAO devrait :
 - i) Établir, au niveau sous-régional, un cadre pour l'harmonisation et la coordination des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf (par ex. un comité sous-régional).

K. Résumé des conclusions et recommandations formulées par les participants au dialogue politique de présession sur les principales initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional durant la période 2020-2021

35. Le Comité a pris acte des principales conclusions et recommandations formulées par les participants au dialogue politique de présession, et ajouté les recommandations suivantes :

- a) Mettre en œuvre plus efficacement le protocole de la CEDEAO sur la libre-circulation des personnes dans la sous-région, en éliminant les obstacles non tarifaires ;
- b) Promouvoir la production locale, faciliter l'accès au crédit et renforcer les infrastructures commerciales ;
- c) Collaborer avec des experts nationaux, afin d'organiser un processus d'examen et de validation de la méthodologie et des résultats préliminaires adoptés par la CEA au titre de son initiative sur l'élaboration d'un tableau de bord assurant l'évaluation de performances socio-économiques.

VI. Date et lieu de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts en Afrique de l'Ouest

36. Les délégués ont été invités à contacter la CEA, afin de l'informer de leur souhait d'accueillir la vingt-cinquième réunion du Comité. La date de la prochaine réunion sera déterminée par la CEA en collaboration avec le pays hôte.
